



**RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale académique de
l'enseignement supérieur**

Département d'appui aux établissements

92, rue de Marseille BP 7227
66 9354 Lyon cedex 07

Arrêté DRAES n°2021-42 du 15 septembre 2021 portant création de la commission électorale aux élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Clermont Auvergne.

**Le Recteur de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes,
Recteur de l'académie de Lyon,
Chancelier des universités**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R.822-2, R.822-12, R.822-12-1 et R.822-12-2 ;

Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires ;

Vu de décret n°2016-1354 du 11 octobre 2016 relatif au ressort territorial des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

Vu le décret n°2021-90 du 29 janvier 2021 relatif aux élections des représentants des étudiants aux conseils d'administration du Centre national des œuvres universitaires et scolaires et des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ainsi qu'à la prorogation des mandats des membres de ces conseils ;

Vu le décret n°2021-457 du 15 avril 2021 relatif aux élections des représentants des étudiants au conseil d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires et aux dispositions pouvant être prises par les recteurs de région académique en cas de difficultés grave rencontrée dans le fonctionnement du conseil d'administration d'un centre régional ;

Vu l'arrêté ministériel du 13 août 2021 relatif à l'élection des représentants des étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

Vu la consultation des représentants locaux des organisations étudiantes nationales représentatives ;

Considérant que l'UNION et l'ANEE n'ont pas proposé de représentant pour siéger à la commission électorale ;

ARRÊTE

Article 1: La commission électorale pour les élections des représentants des étudiants au Conseil d'Administration du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires de Clermont Auvergne, conformément à l'article 5 de l'arrêté ministériel du 13 août 2021, est composée comme suit :



**RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale académique de
l'enseignement supérieur**

Représentants pour l'administration :

Titulaire	Suppléant
M. Jean-Jacques Genebrier, Directeur Général	Mme Marie-Christine Guillot, Directrice Adjointe
Mme Cécile Fauchoux, Directrice Vie Etudiante	Mme Eva Grasset-Beaudonnat, Directrice Ressources Humaines
Mme Catherine Foncel, Agent Comptable	Mme Bénié Kodjo, Responsable Direction du Budget
Mme Marie-Pierre Thiais, Directrice Unité de Gestion des Résidences Universitaires Clos Saint Jacques	Mme Elodie Vérouil, Directrice Unité de Gestion des résidences Universitaires des Cézeaux
M. Frédéric Philippe, Directeur de l'Hébergement	Mme Sarah Baconnet, Directrice de la Restauration

Représentants des électeurs étudiants :

Titulaire	Suppléant
M. Larbi Bellouche, UNEF	M. Mayke Fustier, UNEF
M. Lucas Cunha, UNI	M. Clément Lepiller, UNI
Mme Veronica Olteanu, FAGE/FEDEA	Mme Laura Coulardeau, FAGE/FEDEA

Article 2 : La commission électorale est présidée par le recteur de région académique, ou son représentant.

Article 3 : La composition de la présente commission pourra être révisée après l'enregistrement des listes de candidats, afin d'assurer leur représentation.

Article 4 : Le Directeur Général du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires de Clermont Auvergne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires Clermont Auvergne et sera publié sur le site internet du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires Clermont Auvergne : <https://usine.crous-clermont.fr>.

**Pour le recteur de région académique et par délégation :
Le recteur délégué pour l'enseignement supérieur,
la recherche et l'innovation**

Gabriele FIONI